

19 septembre 2012

Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 2 835 000 francs destiné à la réfection urgente des cheminements dans les espaces verts de la Ville.

A. Rapport de majorité de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La commission des travaux et des constructions s'est réunie le 5 octobre 2011 et le 30 novembre 2011, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier cette proposition renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 19 avril 2011 par le Conseil municipal. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié pour sa précieuse collaboration.

Préambule

La rapporteuse prie le Conseil municipal de bien vouloir excuser le retard pris pour la rédaction finale de ce rapport dû à un malentendu. En effet, elle a dû constater que le vote intervenu le 30 novembre 2011 et les notes s'y rapportant ne sont pas sur le site du Conseil municipal sous l'objet en question. L'audition de M. Pierre Maudet en sa qualité de conseiller administratif, votée lors de la séance du 5 octobre n'a pas eu lieu. En reprenant la rédaction du rapport, elle a fait part de cet oubli de la commission au président d'alors et, sans réaction, elle a déduit que cet objet était dès lors encore en attente, vu que rien sur la séance du 30 novembre 2011 ne figurait dans les détails sur la proposition PR-882. Ce qui est toujours le cas à l'heure de la rédaction de ce rapport.

Présentation de la proposition

La présente demande de crédit porte sur la réfection urgente des revêtements bitumeux des cheminements de certains espaces verts, afin de garantir la sécurité des usagers. Elle fait partie des premières mesures à prévoir dans le cadre de la remise en état des chemins piétonniers dans les parcs et espaces verts de la Ville de Genève. Il est utile de rappeler qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une planification financière répartie sur trois ans et réservée dans le 6^e plan financier d'investissements.

tissement 2011-2022 sous la fiche N° 091.011.00. Il s'agit également de répondre à la politique de valorisation des espaces publics, notamment en améliorant le confort des aînés et des familles.

Le travail de réfection des principales voies de passages, situées pour 6 d'entre elles sur la rive gauche et 15 d'entre elles sur la rive droite, s'appuie sur un inventaire des surfaces endommagées dans les parcs effectué en 2010 par le Service des espaces verts. Leur dégradation tient tant aux revêtements utilisés et au déplacement de véhicules qu'à des hivers rigoureux qui ont accéléré le processus de délitement de ces mêmes revêtements.

Séance du 5 octobre 2011

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts, et de M. Jean-Pierre Chervaz, architecte-paysagiste au Service des espaces verts

M. Oertli souligne qu'entre les années 1960 et 1970, les cheminements en goudron à travers les parcs étaient admis. L'air du temps actuel impose plutôt de rendre au sol sa perméabilité et d'aller vers une refonte complète des cheminements piétonniers dans les parcs publics. Il est possible, à terme, d'imaginer la disparition pure et simple d'un quart des cheminements bitumineux actuels pour les remplacer par du gravier ou d'autres matériaux perméables. Cette réflexion doit se poursuivre en vue d'un projet ultérieur, comprenant une demande de crédit d'investissement. En l'état, le Service des espaces verts souhaite procéder à une réfection urgente des cheminements les plus abîmés par le temps ou par l'usure, due notamment au passage des véhicules lourds, comme mentionné dans la proposition d'ouverture de crédit.

M. Chervaz illustre les dégâts divers subis par le revêtement bitumineux des cheminements par des photographies du parc Barton, du parc Trembley, du parc Geisendorf et du bois de la Bâtie. Leur réfection permettra d'assurer la sécurité des piétons et surtout des personnes à mobilité réduite, qui sont les plus nombreuses à réclamer des travaux. Par endroits, on adaptera les cheminements au passage des véhicules de service et on remplacera, par la même occasion, quelques canalisations défectueuses. Les parcs concernés totalisent une surface de 4000 m² sur la rive gauche et 11 000 m² sur la rive droite. Les travaux devraient se dérouler entre mars et novembre. Les riverains des parcs et le public bénéficieront d'une large information, car les travaux seront parfois importants.

Questions des commissaires

Un commissaire trouve regrettable de procéder à un revêtement bitumineux en deux couches, comme cela est écrit dans la proposition, alors même que M. Oertli annonce la suppression du bitume. Un revêtement argilo-calcaire,

mélangé à du ciment, aurait un bien meilleur effet, comme cela a été réalisé à Choulex et à Meinier, sur des routes de campagne où circulent des tracteurs et d'autres véhicules lourds. Il se demande pourquoi ne pas partir tout de suite sur un projet d'intégration paysagère de ces cheminements. M. Chervaz insiste sur le fait qu'il s'agit de réparations d'urgence. De nouvelles options de revêtement seront envisagées dans le cadre d'une étude générale sur les parcs qui est en cours, ce que M. Oertli confirme. Les interventions doivent avoir lieu sur de petits tronçons et, en attendant un concept général, le bitume évitera l'impression d'un patchwork que donnerait le mélange de divers types des revêtements. M. Oertli n'est d'ailleurs pas convaincu que l'on pourra renoncer complètement au bitume. Il y aura, en effet, toujours des parcours prioritaires en goudron. Le bitume est un matériau assez souple et en même temps assez résistant, d'une durée de vie de 4 ou 5 ans, supérieure aux autres types de revêtements.

Une commissaire comprend les arguments du Service des espaces verts tout en partageant le souci qui vient d'être exprimé par un commissaire. On pourrait saisir cette opportunité pour faire des projets d'aménagement parc par parc et étudier le réaménagement de grands tracés. Ce serait pertinent et stimulant. Cela vaudrait la peine de prendre le temps de la réflexion. Cette commissaire remarque qu'aucun traitement ne sépare le gazon du cheminement et suggère de travailler les bordures. Elle souhaiterait également savoir dans quelle mesure les cheminements prévus dans la demande de crédit s'articulent avec le plan des cheminements pour piétons. M. Oertli répond que, dans l'idéal, il faudrait présenter un projet de réaménagement pour chaque parc. Le problème est que rien n'a été fait pendant longtemps et que ces cheminements sont très fréquentés, raison pour laquelle il importe de les réparer. S'agissant des bordures, M. Oertli prévient que cela peut coûter cher. Il faudrait donc regarder attentivement à quel endroit cela serait vraiment pertinent. Pour M. Chervaz, l'avantage des bordures, c'est qu'elles tiennent le cheminement et lui assurent une certaine pérennité. S'agissant du plan des cheminements pour piétons, M. Oertli confirme que les cheminements sélectionnés pour cette demande de crédit correspondent bien aux itinéraires les plus fréquentés, y compris par les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

Un autre commissaire est d'avis qu'avant d'enlever le bitume, il conviendrait de consulter les utilisateurs de ces cheminements. La proposition émise par le premier commissaire mériterait d'être étudiée, pour autant que les cheminements ne deviennent pas des champs de boue lors de pluie. Ce commissaire serait partisan de réaliser pour les cheminements le même travail qui a été fait pour les immeubles avec l'indicateur Stratus. Cela permettrait d'établir un classement des priorités de rénovation. A son avis, les cheminements des parcs ne s'en sortiraient pas si mal, par rapport aux rues. Or les rues et les routes, c'est peut-être plus important que les parcs. Selon ce commissaire, de nombreux parcs sont en bon état, comme les parcs des Eaux-Vives et La Grange. M. Oertli rappelle qu'il

représente le Service des espaces verts et les usagers des espaces verts. Il ne peut que répondre de son mieux à leurs demandes.

Un autre commissaire comprend la nécessité de réparer des petits bouts de cheminements. Toutefois, avec ce plan, le Service des espaces verts n'évitera pas pour autant l'impression de patchwork que son chef de service aimerait éviter. Après une réparation, il y aura forcément des parties plus sombres ou plus claires, plus propres ou plus sales, plus récentes ou plus anciennes, qui se remarqueront. Ce commissaire s'interroge sur la distance et la surface que couvrent les parties effectivement rénovées des 15 000 m² de cheminements et ce pour chaque parc. M. Chervaz répond que la surface à traiter représente 5% du total des cheminements. Il y a des tronçons de 5 m² et des zones de 500 à 600 m² (cf. annexe 1 tableau détaillé). Il y a des endroits où il faudra refaire les encaissements, ce qui représentera ensuite une réalisation pérenne. Il souligne enfin que les parcs des Eaux-Vives et La Grange ne figurent pas dans la liste des parcs concernés par la présente proposition.

Un commissaire relève que cette proposition est un luxe. Se référant au parc des Cromptes, il constate que certains trottoirs et certaines rues de ce quartier sont en bien plus mauvais état et il s'interroge donc sur l'urgence annoncée de ces travaux de réfection. M. Oertli réitère qu'il s'agit de travaux minimaux pour assurer la sécurité des promeneurs, notamment les personnes âgées. Ce commissaire se rallie à l'idée de travailler plutôt à des réfections de parcs entiers.

Un autre commissaire évoque les micocouliers de la rue de la Croix-Rouge et leurs racines qui ont souffert des travaux. M. Oertli reconnaît que la préservation des arbres n'a pas toujours été une priorité. Aujourd'hui, on travaille beaucoup mieux et on essaye d'apprendre des erreurs du passé, notamment en protégeant autant que possible les racines des arbres.

Une commissaire aborde la situation du Service des espaces verts dans l'organigramme de l'administration municipale. Le service a récemment été réattribué, mais au département de l'environnement urbain et de la sécurité et non au département des constructions et de l'aménagement qui chapeaute l'aménagement urbain. Elle s'interroge sur cette pertinence et sur la garantie de transversalité nécessaire en cette matière. M. Oertli fait remarquer que l'action du Service des espaces verts est complémentaire à celle du Service de l'aménagement et de la mobilité, ce d'autant que le Service des espaces verts a des compétences vertes et des compétences en matière d'aménagements paysager que le Service de l'aménagement et de la mobilité n'a pas. Dans le passé, le Service des espaces verts n'avait pas de bureau d'étude et le Service de l'aménagement et de la mobilité faisait les projets pour lui. Aujourd'hui, même si la collaboration se poursuit, le Service des espaces verts peut compter sur une dendrologue, des architectes-paysagistes et des paysagistes du patrimoine. Cette commissaire remercie

M. Oertli pour sa réponse. Elle voulait s'assurer que la complémentarité du Service des espaces verts par rapport à d'autres services était bien réelle. M. Oertli souligne que la collaboration avec le Service de l'aménagement et de la mobilité est presque parfaite.

Un autre commissaire souhaiterait connaître la définition précise d'un cheminement (un chemin, un trottoir, une voie d'accès?) et savoir ce qui sépare un cheminement d'une rue. M. Oertli répond que le terme n'est pas très précis. Dans un parc, un cheminement est un aménagement accueillant et harmonieux avec son environnement. C'est la fonction qui fait la différence avec d'autres itinéraires. Ce même commissaire se demande s'il existe des relevés sur l'emplacement des arbres dans les parcs. M. Oertli répond que cette tâche est en cours. A la question de savoir pourquoi les honoraires de promotion ne figurent pas dans la demande de crédit, M. Chervaz signale que cette rubrique figure sous le titre «Prestations du personnel en faveur des investissements».

Un commissaire n'est quant à lui pas favorable à opposer le financement des rues et celui des cheminements dans les parcs. S'agissant de la présente demande, il a l'impression que les travaux envisagés relèvent de l'entretien courant de ces infrastructures et il souhaiterait connaître le montant du budget annuel dévolu à l'entretien des cheminements dans les parcs. M. Oertli répond qu'il n'y a pas de budget pour l'entretien des revêtements des cheminements dans les parcs placés sous la responsabilité de son service. Il reconnaît toutefois que cette demande de crédit, qui s'inscrit dans les investissements, relève davantage du budget de fonctionnement.

Un autre commissaire demande ce qu'il est prévu de faire avec les racines des arbres situés à extrême proximité des tronçons de cheminements à refaire. M. Oertli explique que, dans la mesure du possible, on protège les racines ou on coupe les racines proprement. A titre d'exemple, il signale que sur l'île Rousseau, des arboristes collaborent étroitement aux travaux de génie civil pour éviter d'endommager les racines.

Un dernier commissaire souhaite savoir ce qui s'est passé dans le quartier de Chandieu, où des zones vertes sont apparues sur un aménagement en gorrhe réalisé il y a environ trois ans. M. Chervaz explique que cette situation est due à l'effet de l'ombre sur une zone d'humidité.

Poursuite des travaux et demande d'audition

Une commissaire souhaite l'audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité dont dépend le Service des espaces verts. Elle estime, en effet, que des questions ont été posées qui relèvent du domaine politique.

Cette audition est acceptée par 12 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (1 EàG, 1 UDC).

Séance du 30 novembre 2011

Discussion et vote de la commission

Le groupe des Verts refuse la proposition PR-882. Il regrette que l'on ne profite pas de l'occasion de démonter le bitume pour le remplacer par une solution de ciment et d'argilo-calcaire. Il prend acte que le Service des espaces verts entend mener une étude sur les cheminements piétonniers dans les parcs. En attendant, le montant de 3 millions de francs annoncé dans proposition paraît cher. Par ailleurs, cette demande de crédit s'inscrit dans les investissements alors qu'il s'agit clairement de charges de fonctionnement.

Le groupe démocrate-chrétien est favorable à la proposition PR-882. Soucieux du confort des déplacements piétonniers dans les parcs, il n'est pas favorable à l'éventuelle suppression du bitume.

Le groupe socialiste tient à signaler que l'audition a laissé clairement entendre que le crédit demandé est du rattrapage, et qu'à terme ce montant devrait être intégré dans les investissements.

Une commissaire d'Ensemble à gauche cite la dernière phrase, en page 2 de la proposition PR-882, selon laquelle «Au vu de l'investissement prévu, le coût de ces travaux ne peut être pris dans le budget de fonctionnement du service», ce qui devrait répondre à la question du groupe des Verts. Pour le groupe Ensemble à gauche, la surface à traiter dans ces travaux est de 15 000 m²; dès lors, le coût annoncé ne paraît pas excessif. Ensemble à gauche est également favorable à rendre plus naturels les cheminements dans les parcs et prend acte, avec satisfaction, que le Service des espaces verts en étudie la possibilité. Dans cette attente, la réfection des actuels cheminements s'impose, c'est pourquoi Ensemble à gauche soutient la proposition PR-882.

Le Parti libéral-radical soutient chaudement la proposition PR-882, car l'embellissement des parcs de la Ville de Genève lui tient à cœur. S'agissant de la question du groupe des Verts, il espère qu'elle sera soulevée à nouveau en séance plénière.

Enfin, le Mouvement citoyens genevois, reconnaît que la réfection des cheminements est nécessaire au confort de la population, mais il pense aussi qu'il serait judicieux de retravailler les trottoirs. Une commissaire du Mouvement citoyens genevois votera donc en faveur de la proposition, alors que le second s'abstiendra.

La proposition P-882 est acceptée par 12 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 3 LR, 1 MCG, 2 UDC) contre 2 non (Ve) et 1 abstention (MCG).

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 30 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 835 000 francs destiné à la remise en état des chemins piétonniers dans les parcs et les squares de la Ville et situés sur la commune de Genève soit, pour la rive droite, les parcelles N^{os} 2075, 245, 1146, 3845, 3214, 4499, 2242, 2147, 242, 243, 244, 2309, 2920, 246 et, pour la rive gauche, N^{os} 1418, 1724, 6159, 1521, 1757 et 2339.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 835 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

Annexe

Annexe 1

Département de l'environnement urbain et de la sécurité
Service des espaces verts
PR 882

Nom du parc	Surface totale du parc m2	Surfaces minérales m2	Surfaces à rénover m2	Pourcentage des surfaces à rénover
Acacias, Parc des	9844	2605	340	13,1%
Bastions, Promenade des	64987	26473	500	1,9%
Bertrand, Parc	110983	13678	1000	7,2%
Bois-de-la-Bâtie	174422	24385	960	3,9%
Contamines, Parc de	31742	6679	500	6,8%
Malagnou, Parc de	32297	7658	700	9,1%
Ariana, Parc de	37693	9244	350	3,8%
Barton, Parc	46405	7018	500	7,1%
Bourgoigne, Parc	6670	1575	350	22,2%
Charles-Giron, Square	-	450	220	48,9%
Croquettes, Parc des	32667	12419	390	3,1%
Délices, Parc des	7566	2365	610	25,9%
Falaises, Sentier des	-	4100	4100	100,0%
Franchises, Parc des	79019	20311	650	3,2%
Geisendorf, Parc	45779	16384	910	5,6%
Mon Repos, Parc	41264	9099	240	2,6%
Moynier, Parc	17960	1450	200	13,8%
Perte-du-Lac, Parc de la	48737	12068	1080	8,9%
Promeneur solitaire, Parc du	13669	3263	180	5,5%
Vermont, Parc de	21127	3262	620	19,0%
William Rappard, Parc	35574	14167	600	4,2%
TOTAL en m2 et %	855275	200903	15000	7,5%

RIVE GAUCHE

RIVE DROITE

2 avril 2012

B. Rapport de minorité de M. Alexandre Wisard.

Les conseillères municipales et conseillers municipaux sont priés de se référer au rapport de majorité pour prendre connaissance des discussions survenues en commission.

Du bitume dans les parcs: inévitable?

Le Conseil administratif nous propose un crédit considérable de près de 3 millions de francs pour réparer au cas par cas les cheminements recouverts de bitume deux couches dans une vingtaine de parcs de la Ville.

La totalité des surfaces dégradées représente près de 15 000 m², soit près d'un hectare et demi de bitume à reprendre dans ces espaces dits «verts».

L'argument principal de ces travaux, aussi inévitable que tendance, consiste à garantir la sécurité des déplacements pour le public, ainsi qu'à permettre le passage des véhicules lourds chargés de l'entretien des parcs.

La Ville de Genève revendique régulièrement ses orientations environnementales, lorsqu'elle évoque le développement durable, la ratification des accords d'Aalborg ou encore la mise en place de son Agenda 21. Toutefois, la triste réalité de terrain que recouvre cette proposition de «bétonnage» des parcs de la Ville se trouve fort éloignée de l'écologie de salon si chère au Conseil administratif.

Les Verts s'opposent donc à cette opération pour deux raisons.

Les espaces verts doivent le redevenir: moins de bitume, plus de vie!

En 2012, les parcs de la Ville de Genève sont encore trop souvent gérés comme dans les années 1980. Pelouses bien soignées, massifs de fleurs et chemins en bitume. Heureusement, il y a le patrimoine arboré, de qualité exceptionnelle, et l'on ne peut que remercier et saluer les grands botanistes genevois d'autrefois, esprits visionnaires à l'origine de la plantation de ces arbres majestueux il y a plus de deux siècles. Et féliciter le Service des espaces verts, qui garantit leur pérennité ainsi que leur remplacement.

La dégradation actuelle du bitume des cheminements représente une opportunité unique pour changer d'époque et reconsidérer les usages et vocations de nos parcs. Les cheminements bitumés doivent faire place rapidement à des revêtements plus intégrés sur le plan paysager, perméables afin de garantir l'infiltration de l'eau, et plus souples pour les articulations de certains usagers (joggers).

Cela est possible et se pratique dans les espaces verts d'autres villes, et même dans le canton de Genève.

Ainsi, la route longeant la Haute-Seymaz, dans la région de Meinier et Choulex, a été dégrappée et requalifiée au profit de la mobilité douce dans le cadre des travaux de renaturation entrepris sur ce cours d'eau entre 2006 et 2008. Un nouveau revêtement à base de matière argilo-calcaire, auquel on a rajouté du ciment, est aujourd'hui en place pour la plus grande satisfaction des multiples usagers, que ce soit les promeneurs et coureurs, les cavaliers, mais également les agriculteurs de la région qui empruntent cet axe avec leurs tracteurs et des semi-remorques de plusieurs tonnes, ou encore des moissonneuses-batteuses! Et ce cheminement tient le coup malgré les importantes sollicitations.

Cette nouvelle politique des chemins dans les espaces verts de la Ville pourrait d'ailleurs être prolongée en matière de diversité paysagère, avec par exemple des surfaces plus grandes reconverties en prairies fleuries, permettant le développement d'une faune et d'une flore plus variées. On relèvera à ce titre que les paysans genevois consacrent plus de 12% de leurs surfaces agricoles utiles à des surfaces de compensation écologique, et il y a fort à douter que les surfaces de parcs gérées en faveur de la biodiversité soient aussi importantes.

La nature en ville mériterait cette reconversion facile, qui de plus nécessite moins d'entretien qu'un gazon, pas du tout d'engrais, et consomme très peu d'eau.

Enfin, on ne saurait s'étonner de vouloir poser pour 3 millions de francs du bitume dans nos espaces verts, alors que ce même bitume fait cruellement défaut sur les principaux axes de circulation dont la Ville de Genève assume théoriquement l'entretien.

On pense ainsi, et les exemples foisonnent, au boulevard Saint-Georges, complètement défoncé par le passage de 1000-1200 bus/jour pendant le chantier du TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex), boulevard que la Ville de Genève n'a toujours pas remis en état, près de quatre mois après la fin des travaux du tram.

On peut tout autant évoquer les boulevards Helvétique ou Jaques-Dalcroze, où les multiples rafistolages de la chaussée condamnent les conducteurs de deux-roues au tassement de vertèbres assuré.

Orthodoxie financière – fonctionnement/investissement

Demander près de 3 millions de francs pour réaliser un entretien de chemine-ments relève clairement d'un budget de fonctionnement et non d'investissement, contrairement à la présente proposition.

Même si la Ville de Genève n'a pas adopté les normes comptables internationales IPSAS, qui obligerait de couvrir cette dépense en fonctionnement, cela

ne la dispense pas de faire usage des deniers publics de façon correcte, en tout cas sur le plan comptable.

Enfin, le fait d'amortir cette dépense sur vingt ans, alors que le Service des espaces verts lui-même a affirmé devant la commission qu'une réflexion était en cours pour remplacer partiellement les cheminements en bitume, ne devrait pas manquer d'interroger les membres du Conseil municipal.

En conclusion, la minorité Verte de la commission des travaux et des constructions, qui se sent parfois bien seule, vous propose donc, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, de refuser cette proposition PR-882, afin d'encourager le Conseil administratif à changer d'époque et à se lancer résolument dans une gestion des espaces verts en Ville de Genève plus ambitieuse sous l'angle de la protection de l'environnement.